



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 7 décembre 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2011-1868

SOUSSION 2011 SI 316 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS LABROSSE ET SAINT-RENÉ EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme AECOM Consultants inc., 228, boulevard Saint-Joseph, bureau 303, Gatineau Québec J8Y 3X4 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude de circulation à l'intersection des boulevards Labrosse et Saint-René Est pour un montant total de 34 974,98 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 novembre 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30130-411-20883	33 439,98 \$	Division de la planification et des services techniques - Services professionnels et de génie
04-13493	1 535,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1869

SOUSSION 2011 SP 280 - FOURNITURE DE CONTENEURS DE PLASTIQUE À CHARGEMENT AVANT DESTINÉS À LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Plastique Rotek inc., 460, chemin Larocque, Valleyfield, Québec, J6T 4C5 pour la fourniture de conteneurs de plastique à chargement avant destinés à la collecte de matières recyclables, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 192 618,69 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 octobre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les commandes seront émises selon les besoins. Le contrat sera valide de la date d'adjudication, jusqu'au 31 décembre 2012 et les prix seront fermes pour la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30144-002-20882	184 164,94 \$	Achat de bacs roulants - Conteneurs de recyclage
04-13493	8 453,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1870 **SOUSSION 2011 SP 303 - ACHATS DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture de chaussures de sécurité pour les employés, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec leur soumission respective déposée en date du 17 novembre 2011, à savoir :

Secteurs de Hull et d'Aylmer

L'Équipeur, 189, rue Hymus, suite 503, Pointe-Claire, Québec, H9R 1EG, au montant total annuel approximatif de 25 702,80 \$, incluant les taxes, cette dernière étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces secteurs.

Secteur de Gatineau

Le Spécialiste de la sécurité au travail – 3835243 Canada inc., 154, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1C1, au montant total annuel approximatif de 39 002,57 \$, incluant les taxes, cette dernière étant la seule soumission reçue et conforme pour ce secteur.

Secteurs de Masson–Angers et de Buckingham

L'Équipeur, 189, rue Hymus, suite 503, Pointe-Claire, Québec, H9R 1EG, au montant total annuel approximatif de 10 125,66 \$, incluant les taxes, cette dernière étant la seule soumission reçue et conforme pour ces secteurs.

Le contrat sera de deux ans prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Cette même clause pourra être utilisée pour la quatrième année du contrat.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} janvier de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 octobre précédant la date d'anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

POSTE DESCRIPTION

02-30115-651 Dépenses - Division - Services techniques - Vêtements et accessoires

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2012 à 2015, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1871 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 43 - 4 308,10 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 46 - 634 630,63 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 45 - 11 487,99 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 42 - 169 581,78 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 43 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 46, la liste des réquisitions numéro 45 ainsi que la liste des embauches numéro 42 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 43	Pièces de comptes à payer	4 308,10 \$	21 au 25 novembre 2011
Liste PD numéro 46	Pièces de comptes à payer	634 630,63 \$	21 au 25 novembre 2011
Liste des réquisitions numéro 45	Pièces de comptes à payer	11 487,99 \$	21 au 25 novembre 2011
Liste des embauches numéro 42	Embauche de personnel temporaire	169 581,78 \$	14 au 18 novembre 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1872 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-45 - 324 755,46 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 23 NOVEMBRE 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-45 d'un montant de 324 755,46 \$ pour la période du 17 au 23 novembre 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1873 **SUBVENTION DE 450 \$ - ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC POUR UN DÎNER DE NOËL LE 8 DÉCEMBRE 2011 À L'OCCASION DU 50^e ANNIVERSAIRE - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ), 60, rue Guigues, Gatineau, Québec, J8P 2J2, à titre de subvention pour un dîner de Noël le 8 décembre 2011 à l'occasion du 50^e anniversaire de l'AREQ.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1874 **SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE DES BELLES-RIVES STE-ROSE - FÊTE DES FINISSANTS - JUIN 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école des Belles-Rives Ste-Rose, à l'attention de madame Nathalie Laplante, 23, rue Forget, Gatineau, Québec, J8P 2H7, à titre de subvention pour la fête des finissants des élèves du 3^e cycle en juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1875 **SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGAIS LES AMIS UNIS - ACTIVITÉS DE L'ORGANISME - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre communautaire portugais Les Amis Unis, à l'attention de monsieur Eugénio Da Costa, 42, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour les activités de l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1876 **SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TEMPLETON - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - YVON BOUCHER ET LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Templeton, à l'attention de madame Nathalie Séguin, C. P. 85005, Gatineau, Québec, J8P 7V2, à titre de subvention pour leurs activités 2011-2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	300 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1877 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION LOISIR ENTRE-NOUS - ACTIVITÉS DE L'ORGANISME - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association Loisir Entre-Nous, à l'attention de monsieur René Gagnard, 806-40, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, Québec, J8X 4A4, à titre de subvention pour les activités de l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1878 **ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ - PARTIE DU LOT 2 469 371 (FUTUR LOT 4 883 950) AU CADASTRE DU QUÉBEC - 30, CHEMIN DE MONTRÉAL OUEST - IMOVESTMENT INC. - PISTE CYCLABLE DE LA ROUTE 148 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Imovestment inc. est propriétaire du lot 2 469 371 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, lequel fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le futur lot 4 883 950 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 17,6 m²;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de prolongement de la Route Verte, la Ville de Gatineau doit procéder à des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur la route 148, près de l'intersection de la rue Georges, secteur de Masson-Angers et qu'elle doit procéder à l'acquisition d'une partie du lot 2 469 371 (futur lot 4 883 950) au cadastre du Québec d'une superficie de 17,6 m²;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra également la reconfiguration de cette intersection afin d'assurer, entre autres, la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE les négociations entre le Service de la gestion des biens immobiliers et le propriétaire ont permis de conclure une entente, de gré à gré, et que ce dernier a signé une promesse de cession le 2 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle requise est établie à 173,54 \$ (9,86 \$/m²) par monsieur Michel Paquin, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 27 janvier 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une partie du lot 2 469 371 (futur lot 4 883 950) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie totale de 17,6 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée par Imovement inc. le 2 septembre 2011, pour un montant total de 173,54 \$, plus les taxes applicables;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, aux termes et conditions énoncés dans la promesse de cession faisant l'objet de la présente.

Les sommes requises pour les frais liés à l'acquisition seront prises à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11008-001-20884	189,03 \$	Voie cyclable - Route 148 entre la rue Georges et la route 315 - Acquisition
04-13493	8,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1879

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ - PARTIE DU LOT 2 469 372 (FUTUR LOT 4 883 952) AU CADASTRE DU QUÉBEC - 28, CHEMIN DE MONTRÉAL OUEST - GÉRARD LAROCHELLE INC. - PISTE CYCLABLE DE LA ROUTE 148 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gérard Larochelle inc. est propriétaire du lot 2 469 372 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, lequel fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le futur lot 4 883 952 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 33,2 m²;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de prolongement de la Route Verte, la Ville de Gatineau doit procéder à des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur la route 148, près de l'intersection de la rue Georges, secteur de Masson-Angers et qu'elle doit procéder à l'acquisition d'une partie du lot 2 469 372 (futur lot 4 883 952) au cadastre du Québec d'une superficie de 33,2 m²;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra également la reconfiguration de cette intersection afin d'assurer, entre autres, la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE les négociations entre le Service de la gestion des biens immobiliers et le propriétaire ont permis de conclure une entente, de gré à gré, et que ce dernier a signé une promesse de cession le 2 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle requise est établie à 327,35 \$ (9,86 \$/m²) par monsieur Michel Paquin, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 27 janvier 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une partie du lot 2 469 372 (futur lot 4 883 952) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie totale de 33,2 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée par Gérard Larochelle inc. le 2 septembre 2011, pour un montant total de 327,35 \$, plus les taxes applicables;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, aux termes et conditions énoncés dans la promesse de cession faisant l'objet de la présente.

Les sommes requises pour les frais liés à l'acquisition seront prises à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11008-001-20885	356,56 \$	Voie cyclable - Route 148 entre la rue Georges et la route 315 - Acquisition
04-13493	16,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1880

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ - LOT 2 469 373 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 26, CHEMIN DE MONTRÉAL OUEST - MESSIEURS JEAN WHISSEL ET DENIS CHÉNIER - PISTE CYCLABLE DE LA ROUTE 148 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE messieurs Jean Whissel et Denis Chénier sont propriétaires du lot 2 469 373 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 593,7 m²;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de prolongement de la Route Verte, la Ville de Gatineau doit procéder à des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur la route 148, près de l'intersection de la rue Georges, secteur de Masson-Angers et qu'elle doit procéder à l'acquisition du lot 2 469 373 d'une superficie de 593,7 m²;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra également la reconfiguration de cette intersection afin d'assurer, entre autres, la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE les négociations entre le Service de la gestion des biens immobiliers et les propriétaires ont permis de conclure une entente, de gré à gré, et que ces derniers ont signé une promesse de cession le 6 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle requise est établie à 141 500 \$ incluant les indemnités, par monsieur Michel Paquin, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 29 juillet 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition du lot 2 469 373 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie totale de 593,7 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée par messieurs Jean Whissel et Denis Chénier le 6 septembre 2011, pour un montant total de 141 500 \$;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, aux termes et conditions énoncés dans la promesse de cession faisant l'objet de la présente;
- mandate le Service des travaux publics à sécuriser le bâtiment situé sur le lot 2 469 373 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, et attribue à ce mandat un montant maximal de 3 000 \$, plus les taxes applicables;
- mandate le Service des infrastructures à acheminer une demande de démolition du bâtiment situé sur le lot 2 469 373 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, au Comité sur les demandes de démolition dont sa décision aura pour effet d'autoriser ou non la démolition;
- attribue un montant maximal de 10 000 \$, plus les taxes applicables, représentant le coût de l'étude des coûts de démolition du bâtiment situé sur le lot 2 469 373 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau.

Les sommes requises pour les frais liés à l'acquisition seront prises à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11008-001-20886	3 267,75 \$	Voie cyclable - Route 148 entre la rue Georges et la route 315 - Acquisition
18-11008-001-20887	10 892,50 \$	Voie cyclable - Route 148 entre la rue Georges et la route 315 - Acquisition
18-11008-001-20888	141 500,00 \$	Voie cyclable - Route 148 entre la rue Georges et la route 315 - Acquisition
04-13493	650,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1881

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ - LOT 2 469 416 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 24, CHEMIN DE MONTRÉAL OUEST - MONSIEUR ANDRÉ DELISLE - PISTE CYCLABLE DE LA ROUTE 148 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Delisle est propriétaire du lot 2 469 416 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 1 187,5 m²;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de prolongement de la Route Verte, la Ville de Gatineau doit procéder à des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur la route 148, près de l'intersection de la rue Georges, secteur de Masson-Angers et qu'elle doit procéder à l'acquisition du lot 2 469 416 au cadastre du Québec d'une superficie de 1 187,5 m²;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra également la reconfiguration de cette intersection afin d'assurer, entre autres, la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE les négociations entre le Service de la gestion des biens immobiliers et le propriétaire ont permis de conclure une entente, de gré à gré, et que ce dernier a signé une promesse de cession le 22 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle requise est établie à 106 500 \$, incluant les indemnités, par monsieur Michel Paquin, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 29 juillet 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition du lot 2 469 416 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie totale de 1 187,5 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée par monsieur André Delisle le 22 septembre 2011, pour un montant total de 106 500 \$;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, aux termes et conditions énoncés dans la promesse de cession faisant l'objet de la présente;
- mandate le Service des travaux publics à sécuriser le bâtiment situé sur le lot 2 469 416 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, et attribue à ce mandat un montant maximal de 3 000 \$, plus les taxes applicables;
- mandate le Service des infrastructures à acheminer une demande de démolition du bâtiment situé sur le lot 2 469 416 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, au Comité sur les demandes de démolition dont sa décision aura pour effet d'autoriser ou non la démolition;
- attribue un montant maximal de 10 000 \$, plus les taxes applicables, pour le coût de l'étude des coûts de démolition du bâtiment situé sur le lot 2 469 416 au cadastre du Québec, circonscription de Papineau.

Les sommes requises pour les frais liés à l'acquisition seront prises à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11008-001-20889	3 267,75 \$	Voie cyclable - Route 148 entre la rue Georges et la route 315 - Acquisition
18-11008-001-20890	10 892,50 \$	Voie cyclable - Route 148 entre la rue Georges et la route 315 - Acquisition
18-11008-001-20891	106 500,00 \$	Voie cyclable - Route 148 entre la rue Georges et la route 315 - Acquisition
04-13493	650,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1882 **AUTORISER LA FIRME LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. ET SES SOUS-TRAITANTS À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES RÉGULIÈRES POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DU PONCEAU DE LA RUE DE NEUVILLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour le remplacement du ponceau de la rue de Neuville a été accordé le 11 octobre 2011 à la firme Les Constructions CJRB inc., par la résolution numéro CM-2011-860 en date du 25 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat doit être réalisé à l'automne 2011 et dans les meilleures conditions climatiques possibles;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur prévoit être en chantier du 7 novembre au 23 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Les Constructions CJRB inc. et ses sous-traitants à exécuter des travaux hors des heures régulières pour le projet de remplacement du ponceau de la rue de Neuville.

Adoptée

CE-2011-1883 **SOUMISSION 2011 SI 246 - TRAVAUX ÉLECTRIQUES - COMPLEXE SPORTIF MONT-BLEU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin-Morris, 620, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour la réalisation de travaux électriques au complexe sportif Mont-Bleu pour un montant révisé total de 50 367,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission révisée en date du 8 novembre 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71120-692-20892	48 156,83 \$	Gestion des centres communautaires - Équipements non capitalisables
04-13493	2 210,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1884 **ACQUISITIONS DE SERVITUDES ET ENTENTES CONTRACTUELLES - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE MONTCALM, ENTRE ALEXANDRE-TACHÉ ET PAPINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 1 288 224 et 1 288 225 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connus et désignés comme étant la rue Montcalm entre la rue Papineau et le boulevard Alexandre-Taché;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-1264 en date du 7 juillet 2011, adjugeait un contrat pour les travaux de réaménagement des rues Montcalm et Papineau qui consistent, entre autres, à procéder à des aménagements paysagers afin d'uniformiser et de donner le cachet désiré au secteur et que ces aménagements seront en partie situés directement sur la propriété de plusieurs propriétaires de la rue Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit obtenir les droits requis pour l'installation, la modification, la rénovation, la réfection, le remplacement et l'entretien des aménagements, lesquels aménagements demeureront la propriété de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers a négocié, de gré à gré, avec les 17 propriétaires concernés et recommande la signature de 15 servitudes réelles et perpétuelles et de 2 ententes contractuelles, aux conditions prévues dans les options de servitudes ou ententes contractuelles dûment signées par les propriétaires, comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Propriétaire	Adresse	Lot	Servitude	Entente
2905418 Canada inc.	2 à 42, Montcalm	1 619 774	x	
Cayer Marc et Fils inc.	50 à 54, Montcalm	1 287 684		x
Villa Macario et Dany Régimbal	62 à 66, Montcalm	2 296 992	x	
3738183 Canada inc.	72, Montcalm	1 287 680	x	
Habitations de l'Outaouais Métropolitain (HOM)	78, Montcalm	2 296 995	x	
Carole Lafrance	88, Montcalm	1 287 842	x	
Jules Bégin	90, Montcalm	1 287 841	x	
Capital de la Villamuses inc.	92 à 94, Montcalm	1 287 840	x	
José Normand	96 et 98, Montcalm	1 287 837	x	
Albert Legras	100 à 108, Montcalm	1 287 836 1 287 838	x	
Yvon Léveillé ou compagnie à être créée	114, Montcalm	1 287 846	x	
Shell Canada Limitée	135, Montcalm	1 287 773	x	
Ville de Gatineau – locataire Les Habitations Carolam inc.	140, Montcalm	2 050 259		x
Algau inc.	146 à 158, Montcalm	1 287 781 1 287 783	x	
Kamila Ayoub et Tallal Ayoub	160, Montcalm	1 287 780	x	
Martin Audette	162, Montcalm	1 287 778	x	
Céline Solmini et Jean-Maurice Rioux	166, Montcalm	1 287 777	x	

CONSIDÉRANT QUE ces servitudes réelles et perpétuelles et ententes contractuelles sont cédées à titre gratuit à la Ville de Gatineau, étant donné les responsabilités que cette dernière assumera au niveau de l'installation, la modification, la rénovation, la réfection, le remplacement et l'entretien des aménagements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la signature des 15 servitudes réelles et perpétuelles et des 2 ententes contractuelles avec les propriétaires affectés par le réaménagement de la rue Montcalm, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans les options de servitudes et les ententes dûment signées;

- mandate le Service des travaux publics à respecter les termes des options de servitude et des ententes contractuelles en ce qui a trait aux obligations d'entretien;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature des actes de servitude ou des ententes contractuelles, si requis, aux termes et conditions énoncés dans les options de servitude et les ententes contractuelles faisant l'objet de la présente.

Le coût de l'entretien de la rue Montcalm et des aménagements, pour lesquels la Ville détient des servitudes ou des ententes contractuelles, est estimé à 25 700 \$ annuellement. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1885 **ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES - 2011 SP 241A - ACHAT, INSTALLATION ET DÉPLOIEMENT D'HORODATEURS NUMÉRIQUES AVEC LOGICIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres publics pour la fourniture, l'installation et le déploiement d'horodateurs numériques avec logiciel comprenant les cahiers suivants : cahier des charges générales, cahier des charges particulières, incluant la grille d'évaluation, la formule de soumission et le devis.

Adoptée

CE-2011-1886 **SOUMISSION 2011 SP 148A - REJET DES SOUMISSIONS - SYSTÈMES DE SON - ARÉNA ROBERT-ROCHON ET ARÉNA ROBINSON - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 5 août 2011, un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de systèmes de son aux arénas Robert-Rochon et Robinson;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix total de la plus basse soumission reçue et conforme dépasse les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SP 148A et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement de deux appels d'offres distincts après que le service concerné ait modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2011-1887

SOUSSION 2011 SP 126 - ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS LOURDS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de divers équipements lourds neufs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 29 août 2011, à savoir :

ANNEXES A et B

Nortrax Québec inc., 4500, Autoroute Chomedey, Laval, Québec, H7R 6E9, pour la fourniture d'une chargeuse sur roues neuve, selon l'annexe A et incluant les équipements supplémentaires suivants : un godet 4 verges cubes, un attachement rapide, un chasse-neige avant réversible, une aile de bordage ainsi qu'un harnais d'accouplement et d'une niveleuse neuve, selon l'annexe B incluant les options 1 (scarificateur), 2 (graisseur automatique), 3 (chasse-neige avant), 4 (entraînement 6 x 6) et 6 (aile de bordage, le tout au montant total de 527 187,94 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces annexes.

ANNEXE C

Wajax Équipement, 4139 Belgreen Drive, Ottawa, Ontario, K1G 3N2, pour la fourniture d'une chargeuse rétrocaveuse 4 x 4 neuve, selon l'annexe C et incluant les options 1 (garantie prolongée) et 2 (marteau hydraulique et accessoires), le tout pour un montant total de 151 626,20 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

De plus, ce comité retient la possibilité de se prévaloir, en 2012, de l'option d'achat de la firme Nortrax pour trois chargeuses sur roues neuves, selon l'annexe A et incluant les équipements supplémentaires suivants : un godet 4 verges cubes, un attachement rapide, un chasse-neige avant réversible, une aile de bordage ainsi qu'un harnais d'accouplement. Si la Ville se prévaut de cette option, une résolution distincte sera soumise au comité exécutif pour approbation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11003-008-20893	265 892,46 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Niveleuse
18-11012-013-20894	144 971,55 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Rétrocaveuse
18-11012-015-20895	238 157,98 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Chargeur
04-13493	29 792,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1888

SOUSSION 2011 SP 314 - SERVICE D'ENNEIGEMENT DU PARC JACQUES-CARTIER DANS LE CADRE DU BAL DE NEIGE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Snöinnovation inc., 550, rang des Vingt-Cinq Est, Saint-Bruno de Montarville, Québec, J3V 4P6, pour le service d'enneigement du parc Jacques-Cartier dans le cadre du Bal de Neige, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 204 425,55 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 novembre 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux années (2 éditions de Bal de Neige) prenant effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif de la Ville de Gatineau. À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année. À la date d'anniversaire du contrat, s'il y a lieu, les prix seront révisés, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 octobre :

Catalogue 62-001 – Statistique Canada, indices des prix à la consommation – Indices des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé).

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2012, 2013 et 2014, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71511-519 – Bal de Neige, et ce, jusqu'à concurrence des montants disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1889

SOUSSION 2011 SI 330 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLABORATION DE SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Plania inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la fourniture de services professionnels d'urbanistes-conseils pour l'élaboration de scénarios d'aménagement dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement de Gatineau, pour un montant total de 75 738,76 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 novembre 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61510-419-20896	72 414,70 \$	Plan d'urbanisme - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	3 324,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1890

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT AU MONTANT DE 23 257,69 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE AU CHÂTEAU D'EAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-1230 en date du 6 juillet 2011, mandatait la firme DLS Construction inc. pour un montant total de 168 888 \$, incluant les taxes, pour la réfection des façades du Château d'eau;

CONSIDÉRANT QU'un premier avenant pour modifications aux systèmes de clôture et rejointoiement additionnel de la maçonnerie, afin de compléter les rénovations des façades au montant de 12 831,59 \$, incluant les taxes, a déjà fait l'objet d'une approbation par la délégation de pouvoir 100444;

CONSIDÉRANT QUE la firme Jean-Marie L'Heureux Architecte, mandatée pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant additionnel de 10 426,10 \$, incluant les taxes, pour la réparation du parapet arrière et du fronton en façade principale;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le premier avenant au montant de 12 831,59 \$, incluant les taxes, et approuve le deuxième avenant au montant de 10 426,10 \$, incluant les taxes, pour la réparation du parapet arrière et du fronton en façade principale du Château d'eau pour un ajustement total de 23 257,69 \$, incluant les taxes, au contrat de DLS Construction inc.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11011-001-20897	9 968,51 \$	Château d'eau de Hull - Rénovations extérieures - Château d'eau de Hull
04-13493	457,59 \$	- Rénovations extérieures TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1891

SOUMISSION 2011 SP 243 - REJET DES SOUMISSIONS - CENTRE DE SERVICES DE BUCKINGHAM - RÉFECTION DES FACADES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 4 août 2011, un appel d'offres public pour la réfection des façades – Centre de services de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix total de la plus basse soumission reçue et conforme dépasse les disponibilités budgétaires et l'estimé pré-établi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde à ce comité le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SP 243 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2011-1892

**SOUSSION 2010 SI 318 - FRAIS SUPPLÉMENTAIRES - RÉCUPÉRATION ET
CONDITIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET
ÉLECTRONIQUES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-190 en date du 9 février 2011, adjugeait un contrat au Centre de formation en entreprise et récupération de l'Outaouais, 444, boulevard Saint-René Est, porte 800, Gatineau, Québec, J8P 8A9, pour la récupération et le conditionnement d'équipements informatiques et électroniques pour une période d'un an débutant le 10 février 2011;

CONSIDÉRANT QUE le volume de matériel à traiter a dépassé les évaluations initiales de façon significative :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les sommes nécessaires pour la récupération et le conditionnement d'équipements informatiques et électroniques, et ce, selon les prix unitaires apparaissant à la soumission en fonction des volumes excédentaires estimés et sur présentation des pièces justificatives par le service concerné.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2012, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45312-452-20898	36 865,37 \$	Résidus domestiques dangereux et écocentres - Enfouissement - Sites de matériaux secs
04-13493	1 692,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1893

**SOUSSION 2011 SI 328 - RÉPARATION DE LA LIGNE DE DIÉSEL - POSTE DE
POLICE DU SECTEUR DE HULL - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS -
DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprise Tomkat, 92, rue Maurice-Beaudoin, Gatineau, Québec, J8P 2K2 pour la réparation de la ligne de diésel du poste de police du secteur de Hull, selon les prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total de 46 538,36 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 novembre 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19130-532-20899	27 851,03 \$	Frais non remboursables par assurances - Entretien des édifices
02-21920-532-20900	16 644,83 \$	Hull - Sécurité publique - Édifice - Entretien des édifices
04-13493	2 042,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1894 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-46 POUR UN MONTANT TOTAL DE 560 590,90 \$ POUR LA PÉRIODE DU 24 AU 30 NOVEMBRE 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-46 d'un montant de 560 590,90 \$ pour la période du 24 au 30 novembre 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1895 **SIGNATURE D'ACTES DE SERVITUDE POUR LES LOTS 2 705 095 ET 2 705 096 - 43 ET 47, IMPASSE DE LA COSTA - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

CONSIDÉRANT QUE le 15 avril 2008, un état d'urgence local accompagné d'un ordre d'évacuation de six résidences situées sur la rue Lafrance, a été déclaré pour faire suite à un début de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a procédé à l'automne 2011 à des travaux de stabilisation permanente des terrains évacués;

CONSIDÉRANT QU'afin de réaliser ces travaux, la Ville de Gatineau a obtenu des autorisations écrites des propriétaires des 39, 43 et 47, impasse de La Costa, puisque certains travaux nécessitaient d'accéder et de les réaliser sur une partie de leur terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'exécution des travaux de stabilisation nécessitait l'installation permanente sur une partie des lots 2 705 095 et 2 705 096, soit les 43 et 47, impasse de La Costa, d'une tranchée drainante avec conduite et, par conséquent, ces ouvrages devaient faire l'objet d'une servitude d'accès, d'entretien et de réparation;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont consenti à octroyer une telle servitude à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de servitude pour l'installation d'une tranchée drainante, incluant un droit de passage et de non-construction.

Adoptée

CE-2011-1896 **SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - CONCERT DE NOËL - 8 DÉCEMBRE 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'attention de monsieur Robert H. Parent, 410, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 6W2, à titre de subvention pour le concert de Noël qui se tiendra le 8 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1897

CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS POUR LES SERVEURS ALPHA ET COMPAQ AVEC LA FIRME HEWLETT-PACKARD POUR L'ANNÉE 2012 - 36 357,34 \$

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique doit annuellement assurer le renouvellement du contrat d'entretien de divers équipements des serveurs Alpha et Compaq;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont de fabrication de la firme Hewlett-Packard et que cette dernière possède les pièces et l'expertise requises;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3, alinéa 9 de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'offre de service numéro AMP 0313202385 (799-0038-95) de la firme Hewlett-Packard au montant de 36 357,34 \$, incluant les taxes, pour le contrat d'entretien des équipements HP présentement en utilisation pour les serveurs Alpha et Compaq, et ce, pour l'année 2012.

Le trésorier est autorisé à acquitter le montant de 36 357,34 \$, incluant les taxes, sur présentation de la facture de la firme Hewlett-Packard.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13450-554 – Infrastructures – Entretien – Équipement informatique.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2012, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1898

FRAIS D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION DE LA GAMME DES PRODUITS INGRES POUR LES SYSTÈMES FINANCIERS ET D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2012 À LA FIRME INGRES CORPORATION AU MONTANT DE 61 269 \$, FONDS MONÉTAIRES AMÉRICAINS SANS TAXES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des systèmes corporatifs de la Ville de Gatineau, incluant les systèmes financiers et d'évaluation, ont été développés et opèrent en production à l'aide du logiciel Ingres;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien, de mise à jour et de support téléphonique pour ce logiciel;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs, tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de la firme Ingres Corporation pour l'entretien et l'utilisation des logiciels Ingres comprenant, entre autres, le support téléphonique, la mise à jour des logiciels et le droit d'utilisation des licences au montant de 61 269 \$ en fonds monétaires américains, sans taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Le trésorier est autorisé à acquitter le montant de 61 269 \$ en fonds monétaires américains ainsi que les taxes et ristournes appropriées, sur présentation des pièces justificatives préparées par le service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13450-555 – Infrastructures – Entretien des logiciels.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2012, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1899

RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES PRODUITS DE GÉOMATIQUE ARCGIS POUR L'ANNÉE 2012 À LA FIRME ESRI CANADA - 99 328,73 \$

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et le droit d'utilisation des licences des logiciels de géomatique ArcGIS seront échus le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la firme ESRI Canada est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour de ces logiciels;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 6b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel et vise la protection de droits exclusifs, tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler le contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS de la firme ESRI Canada, 12 Concorde Place, suite 900, Toronto, Ontario, M3C 3R8, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 pour un montant total de 99 328,73 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS, sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service de l'informatique.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2012, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13450-555	95 009,15 \$	Infrastructures - Entretien de logiciels
04-13493	4 319,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1900

SOUSSION 2011 SP 278 - REJET DES SOUSSIONS - RENOUELEMENT DU PARC DES CELLULAIRES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 11 octobre 2011, un appel d'offres public pour le renouvellement du parc des cellulaires;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde à ce comité le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SP 278 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres après avoir modifié les documents d'appel d'offres afin que ceux-ci puissent refléter entièrement les besoins de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2011-1901

SUBVENTION 250 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - ASSOCIATION CHAMPAGNE - ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, à l'attention de l'Association Champagne, à titre de subvention pour la réalisation d'activités communautaires visant l'amélioration des conditions de vie des résidents du 100, rue Jean-Louis-Champagne.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1902

SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS - ASSOCIATION DU BEL ÂGE - SOUPER DE NOËL - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers, C. P. 2404, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour le souper de Noël de l'Association du Bel Âge.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1903 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2011-885 - OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR YVES DUROCHER, OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ - DIVISION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SECTEUR CENTRE-OUEST AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-885 en date du 25 mai 2011, acceptait un congé sans solde à monsieur Yves Durocher, occupant le poste d'opérateur spécialisé à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface, secteur centre-ouest du Service des travaux publics d'une période débutant le 1^{er} août 2011 et se terminant le 31 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Durocher a demandé de réintégrer son poste d'opérateur spécialisé à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface, secteur centre-ouest du Service des travaux publics à partir le 5 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Yves Durocher, opérateur spécialisé au Service des travaux publics, la réintégration de son poste à partir du lundi 5 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1904 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-1829 CONCERNANT LA RETRAITE DE MONSIEUR JEAN-YVES MASSÉ DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1829 en date du 1^{er} décembre 2010, acceptait la retraite de monsieur Jean-Yves Massé, responsable à la Section info-territoire, au 1^{er} janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE le 25 octobre 2011, monsieur Jean-Yves Massé a demandé de repousser la date de sa retraite au 1^{er} juin 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2010-1829 en date du 1^{er} décembre 2010 afin d'indiquer la nouvelle date de retraite de monsieur Jean-Yves Massé, soit le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2011-1905 **CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉE 110449**

CONSIDÉRANT QUE l'employée 110449 a omis de fournir ses disponibilités depuis le mois de mai 2011 pour travailler à titre de préposée au stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a tenté de joindre l'employée 110449 à plusieurs reprises;

CONSIDÉRANT QU'une correspondance a été envoyée à l'employée 110449 le 2 novembre 2011 afin d'obtenir ses disponibilités et, qu'à ce jour, aucune réponse n'a été reçue;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de police et du Service des ressources humaines eu égard à la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement administratif de l'employée 110449.

Adoptée

CE-2011-1906

DÉMISSION DE MONSIEUR GILLES GEMUS AU POSTE DE CONTREMAÎTRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Gemus a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	POSTE/SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Gilles Gemus (109713)	Contremaître, Service des travaux publics	8 décembre 2011

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Gilles Gemus pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1907

DÉMISSION DE MADAME MARIA SAHAGUN AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJET - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE madame Maria Sahagun a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	POSTE/SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Maria Sahagun (108343)	Chargée de projet, Service de l'urbanisme et du développement durable	2 décembre 2011

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Maria Sahagun pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1908

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR MICHEL MORISSETTE À TITRE DE CONTREMAÎTRE - DIVISION AQUATIQUE ET CENTRE SPORTIF - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Morissette bénéficie d'une retraite depuis mai 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés regroupe maintenant toutes les opérations et infrastructures aquatiques à la Ville en plus du centre sportif, incluant l'entretien et la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Morissette occupait les mêmes fonctions à la Ville avant son départ et qu'il maîtrise tous les aspects du travail à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître a été comblé et que l'entrée en fonction du nouveau titulaire se fera le 21 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire bénéficier le nouveau titulaire d'une période de transition :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement de monsieur Michel Morissette à titre de contremaître à la Division aquatique et centre sportif du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du 1^{er} octobre au 23 décembre 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire du service mentionné.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1909

RETRAITE DE MESSIEURS JACQUES DALEY, JEAN DUBOIS, MICHEL BIGRAS, AMABLE ST-AUBIN, MICHEL LALANDE, JEAN-PIERRE LAVOIE ET DENIS SÉGUIN - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE messieurs Jacques Daley, Jean Dubois, Michel Bigras, Amable St-Aubin, Michel Lalande, Jean-Pierre Lavoie et Denis Séguin ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	POSTE ET SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Jacques Daley (100587)	Journalier II, Service des travaux publics	1 ^{er} décembre 2011
Jean Dubois (100856)	Capitaine, Sécurité incendie	1 ^{er} décembre 2011
Michel Bigras (104831)	Capitaine, Sécurité incendie	1 ^{er} janvier 2012
St-Aubin, Amable (104903)	Agent patrouilleur, Police	1 ^{er} janvier 2012

Lalande, Michel (103850)	Technicien en géomatique, Urbanisme et développement durable	1 ^{er} mai 2012
Lavoie, Jean-Pierre (100837)	Opérateur B, Travaux publics	1 ^{er} mai 2012
Séguin, Denis (100742)	Technicien en infographie, Urbanisme et développement durable	1 ^{er} mai 2012

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Jacques Daley, Jean Dubois, Michel Bigras, Amable St-Aubin, Michel Lalande, Jean-Pierre Lavoie et Denis Séguin, leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1910 PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR JACQUES TREMBLAY À TITRE D'ADJOINT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1825 en date du 1^{er} décembre 2010, acceptait la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Jacques Tremblay à titre d'adjoint à la Direction générale jusqu'au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT la charge de travail actuelle et la diversité des mandats à coordonner :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement contractuel de monsieur Jacques Tremblay à titre d'adjoint à la Direction générale du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13100-115 – Direction générale – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1911 APPROUVER LA DÉPENSE PRÉVUE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LES EXAMENS DE PROMOTION - SERGENT-DÉTECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert des services professionnels pour l'administration des examens de promotion – Sergent-détective;

CONSIDÉRANT QUE ce service professionnel peut être dispensé uniquement par l'École nationale de police;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de service et qui est conclu, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir le service, et ce, en vertu de l'article 573,3 2^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un contrat à l'École nationale de police pour les services professionnels d'administration des examens de promotion – Sergent-détective pour un montant approximatif de 55 000 \$.

De plus, ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises relatives à ce dossier, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21600-411 – Administration – Police – Services professionnels.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1912

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-POM-11-03 - GRIEFS MESURES DISCIPLINAIRES

CONSIDÉRANT l'intérêt des parties à déjudiciariser leurs relations de travail;

CONSIDÉRANT les effets néfastes des auditions sur les efforts de consolidation du climat de travail au Service de sécurité incendie depuis la signature de la convention collective;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties dans le but de réunir les conditions d'un règlement d'affaires;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de sécurité incendie et du Service des ressources humaines pour recommander cette lettre d'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-POM-11-03 intervenue entre la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau, le tout selon les modalités prévues à ladite lettre d'entente.

La directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-POM-11-03.

Les fonds à cette fin seront puisés à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1913

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARIO LYRETTE AU POSTE DE COORDONNATEUR, RÉMUNÉRATION - SECTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE ce comité acceptait, par sa résolution numéro CE-2011-1562 en date du 5 octobre 2011, la retraite de monsieur Yves Boucher au poste de coordonnateur, Rémunération à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-016 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Mario Lyrette au poste de coordonnateur, Rémunération à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines.

Monsieur Mario Lyrette sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Mario Lyrette sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances annuellement.

Le salaire de monsieur Mario Lyrette est établi à la classe 3, 6^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des ressources humaines et la politique salariale des employés cadres, en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-115 – Ressources humaines – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1914

RÈGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION EN RESPONSABILITÉ CIVILE - AVIVA CANADA ET SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES LE VERDUN C. VILLE DE GATINEAU - 240, BOULEVARD MAISONNEUVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite à des travaux d'excavation effectués par le Service des travaux publics de la Ville de Gatineau, il y a eu un bris d'aqueduc qui a complètement inondé le garage sous-terrain de l'immeuble situé au 240, boulevard Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QU'un avis de réclamation a été transmis à la Ville de Gatineau dans les délais prescrits et que le montant total des dommages réclamés s'élève à 20 295,94 \$;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité civile de la Ville de Gatineau est engagée;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont entamé des négociations avant la date de prescription afin d'éviter des procédures judiciaires;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le règlement tel que dûment négocié :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement à l'amiable de la réclamation intervenue entre la compagnie d'assurances Aviva Canada, le Syndicat des copropriétaires Le Verdun et la Ville de Gatineau et autorise le Service des affaires juridiques ou leur mandataire à signer toute documentation visant à donner effet à l'entente de règlement.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire d'auto-assurance 02-19110- 991, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1915

MANDAT AUX SERVICES JURIDIQUES POUR ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES JUDICIAIRES CONTRE MICHEL BÉLANGER, ENTREPÔTS MULTI 10 ET LE CLUB 10 RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 10, RUE DONAT-SAINT-AMOUR, LOT 2 469 808 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 10, rue Donat-Saint-Amour est situé dans la zone C-02-031 en vertu du Règlement de zonage numéro 502-2005;

CONSIDÉRANT QU'Entrepôts Multi 10 opère une entreprise d'entreposage au 10, rue Donat-Saint-Amour et que cet usage n'est pas autorisé à la zone C-02-031;

CONSIDÉRANT QUE Le Club 10 opère un club échangiste au 10, rue Donat-Saint-Amour et que cet usage n'est pas autorisé à la zone C-02-031;

CONSIDÉRANT QU'Entrepôts Multi 10 et Le Club 10 opèrent leur entreprise sans permis d'affaires contrairement à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 413-2009 de la Ville de Gatineau sur la sécurité incendie prévoit expressément à son article 1 que le règlement s'applique à l'ensemble des bâtiments se situant sur le territoire de la ville de Gatineau, indépendamment de l'année de construction ou de l'ancienne réglementation en vigueur, sauf disposition contraire;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 10, rue Donat-Saint-Amour n'est pas conforme au règlement de sécurité incendie numéro 413-2009 et constitue un risque d'incendie en vertu des différents codes, normes et règlements en vigueur, notamment en raison des usages qui sont faits au 10, rue Donat St-Amour;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a, entre autres, aucun système d'alarme, aucun système de protection incendie utilisant l'eau (gicleurs), une seule issue présente et que celle-ci est non conforme, que la majorité des revêtements intérieurs de finition sont constitués de matériaux non conformes ayant un degré de résistance au feu ainsi qu'un indice de propagation de la flamme et de la fumée plus élevé que celui permis par le Code de construction du Québec – 1995 (CCQ);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble, Michel Bélanger, ainsi qu'Entrepôts Multi 10 et Le Club 10 exploitent toujours ou permettent que soit exploités les usages non conformes ci-dessus mentionnés, et ce, malgré une mise en demeure formelle de cesser leur activité;

CONSIDÉRANT QU'un permis de réunion a été émis par la Régie des alcools, des courses et de jeux et qu'il y a lieu, pour la Ville de Gatineau, de demander la révocation de ce permis :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- mandate les Services juridiques de la Ville de Gatineau afin d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires au respect de la réglementation municipale, y compris tout recours devant la Cour supérieure du Québec en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur la sécurité incendie, contre monsieur Michel Bélanger, Entrepôts Multi 10, Le Club 10 et leurs administrateurs respectifs, le tout relativement à l'usage de l'immeuble situé au 10, rue Donat-Saint-Amour, étant désigné comme le lot 2 469 808 au cadastre du Québec;
- mandate les Services juridiques de la Ville de Gatineau afin d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires à la révocation du permis de réunion émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour Le Club 10, situé au 10, rue Donat-Saint-Amour.

Adoptée

CE-2011-1916 RÈGLEMENT HORS COUR - VILLE DE GATINEAU C. LA COMPAGNIE TRAVELERS GARANTIE DU CANADA

CONSIDÉRANT la résolution numéro CE-2011-689 en date du 27 avril 2011 mandatant le Service des affaires juridiques afin de procéder à l'institution de procédures à l'encontre de la compagnie Travelers Garantie du Canada;

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance instituée à l'encontre de la compagnie, et ce, en date du 5 mai 2011;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre les parties suite à l'institution des procédures;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue entre les parties, sous réserves et conditionnellement à l'approbation du comité exécutif;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le règlement, tel que dûment négocié :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le règlement hors cour intervenu entre la Ville de Gatineau et la compagnie Travelers Garantie du Canada et autorise le Service des affaires juridiques ou leur mandataire à signer toute documentation visant à donner effet au règlement hors cour.

Adoptée

CE-2011-1917 SOUMISSION 2011 SP 272 - MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2011-1722 - ENTRETIEN DE PATINOIRES JUMELÉES EXTÉRIEURES ET PATINOIRES GRAND PUBLIC - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité amende sa résolution numéro CE-2011-1722 en date du 9 novembre 2011 en modifiant la section 3 comme suit :

Section 3 – Secteur de Gatineau :

Paysagiste Mathis Landscaping inc., 27, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, pour l'entretien des patinoires avec bandes seulement du secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 78 669,85 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 septembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif